

Intervention de Mme Agnès CARLIER
Vice- présidente des commissaires de Justice
Cérémonie de remises de diplômes à la nouvelle promotion
des élèves Commissaires-priseurs
Centre Pompidou – Mardi 23 novembre 2021.

Il y a 45 ans l'inauguration du Centre Pompidou permettait à la création française et à l'art contemporain de rayonner au-delà de nos frontières. C'est dans ce lieu remarquable de l'architecture moderne que l'art s'est voulu accessible au grand public....

Les millions de visiteurs qui ont depuis visité le Centre ne démentiront pas l'attrait qu'il continue d'exercer sur nous tous.

Ce soir est un soir pas comme les autres...C'est un soir dont nous nous souviendrons et auquel un jour vous penserez avec nostalgie, quand le temps sera passé et que vous aurez accompli une belle carrière.

C'est un moment où l'on partage votre joie, où vos parents et vos formateurs sont fiers.
Nous fêtons aussi aujourd'hui votre propre mérite ,obtenu par votre travail et vos efforts.

C'est toujours pour moi très émouvant de découvrir à travers vous le visage de la profession de demain ..

Aujourd'hui vous quittez un peu votre tour d'ivoire que sont les études pour avancer dans le monde réel.

Vous allez exercer un métier de passion, un métier que vous avez choisi et que vous aimez.

Ce diplôme que vous venez d'obtenir est une porte ouverte sur un futur professionnel qu'il vous appartient de construire.

Il est vrai que nous traversons une période incertaine avec la réunion des deux professions de commissaire-priseur judiciaire et d'huissier de justice. C'est un bouleversement profond et c'est une gageure de réussir à mettre sur les fonds baptismaux une profession de commissaires de justice que nous voulons de qualité.

Mais ce n'est pas la première réforme et ce ne sera sans doute pas la dernière ...

Nous avons en France une singularité quant aux régime de ventes aux enchères et c'est un atout.

Il est important que cette spécificité perdure et le meilleur gage pour imaginer un avenir c'est le niveau d'excellence que l'on exige des futurs diplômés.

Lui seul garantira le maximum d'objectivité et de transparence, nécessaire dans un marché de l'art où les enchères fabuleuses sont souvent l'arbre qui cache la forêt...

Les moyens qui nous sont donnés actuellement avec internet ont mis le monde entier aux portes de nos hôtels des ventes mais ont aussi exacerbé la concurrence.

On vous a peut être interrogé lors de vos épreuves sur la confraternité. Il est important que cette valeur ,qui fait un peu old school , reste dans votre esprit et soit aussi un guide lors de votre parcours professionnel. Soyez vous-même en respectant les autres.

J'aime cette citation de Nelson Mandela: « J'ai découvert un secret après avoir gravi la colline, tout ce qu'on découvre ,c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir »

Intervention de M ; Henri PAUL
Président du Conseil des ventes
Cérémonie de remises de diplômes à la nouvelle promotion
des élèves Commissaires-priseurs
Centre Pompidou – Mardi 23 novembre 2021.

Madame la Ministre, chère Roselyne Bachelot-Narquin, Monsieur le Président du Centre Pompidou, cher Laurent Le Bon, Madame la Présidente de la section Commissaires-priseurs judiciaires de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice, chère Agnès Carlier, Madame la Présidente de l'Association des élèves commissaires-priseurs, chère Catherine Piazza, Cher Eduardo Guelfenbein, Chers diplômés, chers amis,

C'est une cérémonie exceptionnelle qui nous réunit ce soir. L'épidémie de Covid, qui a bouleversé les vies de beaucoup de nos concitoyens, et beaucoup d'usages, ne nous a, en effet, pas permis d'organiser l'année dernière cet événement amical et solennel, qui marque l'entrée dans la profession des nouveaux diplômés.

Ce soir, ce sont donc deux promotions, pour la première fois, et donc 59 diplômés, qui se verront remettre chacun une oeuvre originale symbolisant leur diplôme, due cette année au talent d'Eduardo Guelfenbein. Elle sera remise au titre de la promotion 2019, à 28 élèves commissaires-priseurs et 9 clercs. Pour la promotion 2020, à 13 élèves commissaires-priseurs et 9 clercs. Après une longue attente, voici donc venu le moment de célébrer ces diplômés accompagnés de leurs familles ou amis, et entourés de personnalités de la profession. Je voudrais saluer leurs efforts : c'est un long chemin pour arriver jusqu'à ce jour. Deux licences, en droit et en histoire de l'art, sont requises au préalable. Puis les deux ans de formation s'effectuent sous la forme de stages pratiques dans des offices de commissaires-priseurs judiciaires et des opérateurs de ventes volontaires et sous la forme de cours à l'ESCP et à l'Ecole du Louvre. Enfin, en fin de deuxième année, la réussite à des épreuves pratiques permet d'obtenir le Certificat de bon accomplissement de stage délivré par le Conseil des ventes. L'épidémie de Covid est passée par là, en plus, qui a compliqué la vie des maisons de ventes et vos études.

Madame la Ministre, le marché de l'art français est très particulier qui offre et garantit un tel niveau de qualification et de compétences à ceux qui viennent y acheter aux enchères.

La sélection est forte à l'entrée : pour la promotion 2019, le taux de réussite à l'examen d'accès a été de 17%, et en fin de stage, 90% des stagiaires ont été diplômés commissaire-priseur. Pour la promotion 2020, le taux de réussite à l'entrée a été de 25%, et après deux années de stage, 72% ont été diplômés commissaire-priseur. Pour les clercs – qui justifient de 7 années d'expérience professionnelle dans le secteur -, sur les 10 candidatures en 2019, 9 ont été reçus. En 2020, sur les 12 candidatures, 9 ont été reçus.

Chers diplômés, 20 ans après l'application de la grande réforme des ventes publiques volontaires qui a supprimé le monopole, vous entrez dans cette profession à un moment où elle relève de nombreux défis.

Votre début de carrière a été marqué par la crise sanitaire, bien sûr. Cette crise a eu pour conséquence la contraction du marché. Mais cette crise a engendré aussi une formidable accélération de tendances déjà existantes parmi lesquelles le poids croissant des ventes en ligne et dématérialisées, et l'arrivée de nouveaux acheteurs par ce canal. C'est ainsi que le marché s'est redressé.

Cette digitalisation vous impose de traiter vos clients d'une autre manière. La relation aux acheteurs et aux vendeurs doit évoluer. Les maisons de ventes doivent offrir de nouveaux services. Votre activité, parfois mal connue, et qui peut paraître extrêmement traditionnelle, est en fait beaucoup plus ouverte sur le monde, sur les tendances de la société et du marché qu'on ne le dit. Et c'est peut être aussi pour cela qu'elle attire des jeunes, que vous représentez avec talent.

Période charnière également avec l'entrée en vigueur l'année prochaine de la réforme du Commissaire de justice, sur laquelle les instances représentatives de la profession auront des choses à dire dans les jours à venir, d'après ce que j'ai entendu cette après midi lors du congrès de leur syndicat.

Le Conseil des ventes, face à un marché en constante mutation et adaptation, doit en suivre au plus près les évolutions et même les anticiper. C'est ce qu'il fait : notre bilan annuel du marché est désormais réalisé en partenariat avec Beaux-arts et on peut le trouver dans les kiosques, un nouveau site Internet sera lancé l'année prochaine, qui fera justement la place aux nouveaux commissaires priseurs, nous engageons aussi un processus d'innovations continues de la formation. Nous scrutons les nouvelles pratiques et ajustons nos recommandations aux maisons de ventes pour qu'elles soient plus ouvertes aux préoccupations des nouveaux consommateurs.

Enfin, être commissaire-priseur en France, au moment de l'ouverture de plus en plus grande du marché, c'est aussi respecter des règles juridiques, et la déontologie de la profession. A cet égard, nous avons travaillé sur une actualisation du recueil déontologique qui sera bientôt publiée par le garde des Sceaux. Outre la mise à jour de nos recommandations, nous veillerons à vous tenir informés par notre site de l'actualité juridique de la profession qui, si elle est libéralisée, est aussi réglementée.

Madame la Ministre merci de votre présence pour ce moment majeur dans la vie de ces nouveaux commissaires-priseurs. Votre présence est le signe de l'importance que vous accordez à ce secteur d'activité, qui est une des forces de notre pays, qui occupe la quatrième place du marché mondial. Pendant l'épidémie, vous avez pesé pour que les maisons de ventes puissent continuer leur activité, vous avez obtenu la sortie du texte tant attendu qui relève les seuils des certificats d'exportation des biens culturels. Ce sont là aussi des signes tangibles de votre soutien. Soyez en vivement remerciée. Je voudrais remercier également le Centre Pompidou pour son accueil ce soir. Merci au Président Laurent Le Bon d'offrir à nos invités une visite privée, dans des conditions exceptionnelles de la rétrospective consacrée à Georgia O'Keeffe.

Remerciements à l'artiste Eduardo Guelfenbein qui a créé pour l'occasion une œuvre originale, Infinito, qui sera remise après cette cérémonie à chacun des diplômés. Merci également à la Présidente de la section Commissaires-priseurs judiciaires de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice, chère Agnès Carlier, qui organise avec nous cette cérémonie en complicité également avec l'équipe très dynamique de l'Association des élèves commissaires-priseurs. Je salue tout spécialement sa Présidente Catherine Piazza.

Je laisse maintenant la place à l'équipe du Conseil des Ventes pour un bref instant avant la prise de parole du parrain de la promotion, Laurent Le Bon.

**Intervention de Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN,
Ministre de la Culture.**

**Cérémonie de remises de diplômes à la nouvelle promotion
des élèves Commissaires-priseurs**

Centre Pompidou – Mardi 23 novembre 2021.

Monsieur le Président du Centre Pompidou, [cher Laurent Le Bon,]
Madame la Présidente de la section commissaires-priseurs judiciaires de
la chambre des commissaires de justice, [chère Agnès Carlier,]

Monsieur le Président du Conseil des Ventes, [cher Henri Paul,]

Mesdames et Messieurs,

Chers élèves,

Je suis particulièrement heureuse d'être parmi vous, pour votre
cérémonie de remise des diplômes, qui vient marquer, avec la fin de
deux années de formation d'excellence, le début de votre carrière
professionnelle de commissaire-priseur.

La crise sanitaire n'avait malheureusement pas permis, l'an dernier, la
tenue de ce moment symbolique, fort en émotions, non seulement pour
les diplômés mais aussi pour leurs familles.

Nous avons donc la joie de célébrer, ce soir, les deux promotions 2019
et 2020, dont le parrain, cher Laurent Le Bon, nous fait le plaisir de nous
recevoir au Centre Pompidou.

Ce musée prestigieux, haut lieu de l'art moderne dans notre pays, est
l'endroit idéal pour honorer, à travers vous, l'ensemble de la profession.

Depuis le 16^e siècle, les commissaires-priseurs sont des acteurs
indispensables du marché de l'art en France, et si le métier a connu des
changements profonds ces dernières années, il n'a cessé de remplir une
mission essentielle au service du patrimoine et de la création artistique
de notre pays. Grâce à leur expertise unique, les commissaires-priseurs

permettent aux œuvres d'atteindre leur juste prix, depuis leur estimation rigoureuse jusqu'à la mise en relation directe de l'offre et de la demande en salle de vente.

Les connaissances et les compétences humaines et techniques que requièrent la profession de commissaire-priseur nécessitent une formation particulièrement exigeante. Elle est chapeautée depuis sa création par le Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV), cher Henri Paul, auquel notre Ministère est associé, mais aussi la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires, chère Agnès Carlier, ainsi que le Conseil national des courtiers assermentés.

Je tiens à les remercier pour leur engagement constant au service de la qualité de la formation professionnelle de nos futurs commissaires-priseurs.

Après un examen d'entrée difficile, les élèves ont suivi un parcours particulièrement dense, tant sur le plan théorique que pratique, en vue de leur obtention de la qualification requise pour la direction de ventes.

Leur cursus allie traditionnellement cours, et stages en maisons de vente, ainsi qu'en études de commissaires-priseurs judiciaires, pour leur permettre de se familiariser avec les différentes facettes de leur futur métier.

Les partenariats noués par le Conseil des Ventes avec l'Ecole du Louvre et l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), assurent, quant à eux, l'excellence d'une formation irréprochable sur le plan académique, et ouverte sur les enjeux propres à un marché de l'art en évolution constante, toujours plus international.

Dans le domaine artistique, le programme a abordé un large spectre historique, avec une attention particulière portée aux domaines de création particulièrement représentés en vente.

De nombreux travaux pratiques ont offert aux élèves l'opportunité de mettre en situation leurs connaissances et de se familiariser avec l'extraordinaire diversité des objets et des œuvres qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur carrière.

Une journée du « matériel industriel » a ainsi été organisée sur le terrain en mai dernier, consacrée à la technique d'inventaire des véhicules d'occasion.

Comme chaque année, les élèves ont pu bénéficier de plusieurs mises en situation au mythique Hôtel Drouot, pour s'exercer au « tour de salle » à partir d'objets tirés de sa réserve.

Je tiens enfin à souligner l'accent mis sur l'art oratoire, dont on sait combien il est déterminant pour animer une vente et permettre aux enchères de s'envoler, ainsi que le renforcement des cours de langue en ligne, indispensable pour évoluer dans un marché de l'art qui n'obéit plus, depuis longtemps, au tracé de nos frontières.

Si la crise sanitaire a eu bien sûr un effet sur la formation, en limitant notamment les manipulations d'œuvres, la mobilisation de chacune et chacun a permis d'en maintenir toute l'excellence. Je vous en remercie.

Le marché de l'art français a connu lui aussi des turbulences, avec un montant total adjugé hors frais, tous secteurs confondus, de 2,9 milliards d'euros pour l'année 2020, contre 3,37 milliards d'euros pour l'année

2019. Sa baisse est néanmoins contenue, au regards du montant de 3 milliards d'euros atteint pour l'année 2018, ce qui illustre l' adaptabilité et la résilience du secteur. Plus des deux tiers des ventes ont ainsi été réalisées en ligne, accentuant la marche d'une évolution déjà constatée les années précédentes.

Je souhaite profiter de cette occasion pour faire un état des lieux de la profession, 20 ans après sa réforme, et présenter les principaux chantiers qui l'attendent dans les mois à venir.

Avec la fin du monopole des commissaires-priseurs pour les ventes volontaires, entérinée par la loi de 2000, la filière a été transformée par la création des sociétés de vente volontaires, pouvant s'adosser à une activité judiciaire, ainsi que par l'établissement de frais acheteur libres.

Si cette libéralisation a été marquée par la forte montée en puissance des grands acteurs internationaux de la profession sur le territoire national, elle a aussi permis de dynamiser le secteur et de l'ouvrir plus largement à l'international.

Dans ce contexte de concurrence accrue, le marché de l'art français peut compter sur l'exceptionnelle richesse de son écosystème. Notre pays compte :

- Un vivier exceptionnel de professionnels et d'experts, qu'a encore récemment illustré la découverte d'un tableau de Cimabue, oublié de tous dans une cuisine de Compiègne,
- Un cadre régulateur particulièrement efficace, sans équivalent à l'étranger, porté par le Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV),
- Des secteurs de pointe, comme les arts premiers, ou le dessin ancien et contemporain,

- Ainsi qu'un ensemble de foires à la notoriété mondiale, comme la FIAC, le Salon du dessin, du livre ancien ou encore la Biennale des Antiquaires.

Depuis janvier 2019, la Chambre nationale des commissaires de justice a remplacé la Chambre nationale des huissiers de justice ainsi que la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires.

Conséquence de la loi « Croissance » du 6 août 2015, le début de la fusion des deux professions et la « naissance » des premiers commissaires de justice se profile pour le mois de juillet prochain, pour un rapprochement définitif à l'horizon 2026. Ce délai de plusieurs années permettra je l'espère, d'atténuer au fur-et-à-mesure les inquiétudes des différents acteurs de la profession et l'adaptation progressive des deux métiers.

A court terme, le Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV) se positionne une fois de plus sur les nouveaux enjeux auxquels est confrontée la filière, et je tiens à remercier l'ensemble de ses membres pour leur action inlassable de régulation et de prospective.

Vous avez ainsi souhaité, cher Henri Paul, vous saisir de la question des ventes volontaires aux enchères publiques d'œuvres d'art numériques, selon le protocole des jetons non fongibles (NFT), qui prennent une ampleur croissante. Cyril Barthalois, membre du Conseil et secrétaire général de l'Académie des Beaux-Arts, vous remettra un rapport sur le sujet.

Vous avez par ailleurs engagé une réflexion de fond sur la formation et l'accès à la profession, qui permettra de préparer au mieux l'avenir du secteur.

Sylvie Maunand, présidente, et Dominique Soinne, membre du groupe de travail formation, ont eu en charge une mission sur la formation initiale. A la suite de la remise de leur rapport, en mai 2021, vous avez mis en place un Comité scientifique de la formation des commissaires-priseurs, qui s'appuiera sur ses conclusions pour donner des suites concrètes à cette nouvelle réforme.

Chers élèves, permettez-moi de vous féliciter encore pour votre réussite, que vient symboliser, comme le veut la tradition, une œuvre d'art, cette année cette toile magnifique d'Eduardo Guelfenbein.

La carrière qui s'ouvre désormais à vous sera particulièrement exaltante, dans un contexte de mutations constantes du marché de l'art, et une circulation sans cesse accrue des œuvres et des arts à travers le monde.

Votre expertise et votre passion sont plus que jamais les moteurs de l'économie de l'art, et donc de la création artistique.

C'est au rythme de votre marteau, et au souffle de vos paroles, que nos artistes acquièrent la reconnaissance et le juste fruit de leur talent et de leur travail.

Je vous remercie.